

CONDITIONS DU JOURNAL

L'ABONNEMENT EST PAYABLE D'AVANCE
Edition quotidienne (par an) \$4.00
Edition hebdomadaire 1.00

Les annonces sont en deux catégories :
Par ligne (1ère insertion) 0.10
Chaque insertion subséquente 0.05
Trois insertions par semaine 0.02
Deux 0.01
Une 0.005

Conditions spéciales pour annonces à long terme :
Réclames : 10 centimes par ligne chaque insertion.

MERCREDI 20 MARS 1889

La chambre des communes a achevé, hier, la discussion de la motion Cartwright.

M. Cockburn, Davies, Madill, l'honorable John Haggart, Patterson (Brant) et Dickie, ont été successivement entendus.

Le vote a eu lieu ensuite et a donné sur la proposition Cartwright 121 voix contre 77 ; soit pour le gouvernement une majorité de 44 voix.

Son Honneur le juge Strong, agissant en qualité de député du Gouverneur Général, s'est rendu à la salle des séances du Sénat cette après-midi, à trois heures, afin de sanctionner les bills qui ont été passés au Sénat et à la Chambre des Communes durant la présente session.

Dans le vote d'hier les membres qui ont pairé sont les suivants : M. M. Pope et Blake, MacKay et Lavergne, Sir Donald Smith et Gifford, Sir Adams Archibald et MacKenzie, Tisdall et Coler, Général Laurie et Anyot, Thériot et Fiset.

Le *Globe*, d'hier, essaie pieusement de justifier sa scandaleuse érotologie. Il dit que ce n'est pas sa faute si les juristes n'ont pas donné plus tôt les arguments de droit qui l'ont convaincu de la nécessité d'un vote.

Il est impossible de se moquer plus outrageusement du public.

Les orangistes de Toronto ont donné, lundi, une nouvelle preuve de leur noble esprit qui les anime en parcourant le chemin de la procession de la St. Patrick et en affectant de jouer des airs orangistes.

On sait que dans ces derniers jours la chambre de Québec a dû ordonner la fermeture de sa buvette ; pour mettre fin à la scandaleuse érotologie, le public, affirmant les uns, pour écarter du public la vue des scandales dont la buvette était le théâtre, disent les autres.

M. Gagnon, secrétaire provincial, s'est opposé à la mesure, et s'il faut en croire la *Gazette*, il se serait laissé nuancer à dire devant la chambre, « Si la buvette était fermée, les whips seraient obligés de courir dans tous les cabarets de la ville pour former un quorum ».

La *Gazette* relève avec raison ces paroles, comme constituant un outrage envers la chambre.

On ne saurait trop déplorer le point auquel le gouvernement actuel tend à dégrader le régime représentatif.

Le *Mail* a découvert un nouvel empiètement du catholicisme sur la juridiction civile. Aux termes de la loi municipale de la Province de Québec, une paroisse a le droit de réclamer son droit de municipalité.

Or qui est-ce qui érige les paroisses religieuses ? Ce sont les évêques, c'est à dire le pape. Donc, ajoute triomphalement le *Mail*, le pape, souverain étranger a le droit de créer des municipalités au Canada.

Nous donnons l'argument pour ce qu'il vaut, et il ne vaut pas cher. Nous ne rétorquons qu'une chose, que nous remercions le *Mail* de nous avoir rappelée.

C'est que la loi provinciale de Québec, qui n'a pas été désavouée, constitue un précédent de plus en faveur de la constitutionnalité du bill des Jésuites.

Le bref apportant la nouvelle officielle du pape des Jésuites est arrivé à l'Archevêché de Québec par la dernière maille européenne.

Ce partage est celui qui a déjà été indiqué dans notre journal.

Les PP. Jésuites \$160,000
Université Laval 100,000
« à Montréal 40,000
Aux Evêques de la province 100,000

Le *World* résume de la façon suivante les étonnantes variations du *Globe*.

Misérable *Globe* ! Il a établi dans l'espace de moins de six semaines :

1. Que le bill des Jésuites était constitutionnel.

2. Que les libéraux ne pourraient pas le désavouer s'ils étaient au pouvoir.

3. Que demander le désaveu équivalait à demander l'annexion.

4. Qu'en conséquence on ne devait pas réclamer de Sir John qu'il prononçât le désaveu.

5. Qu'il ne prendrait pas avantage contre Sir John de ce que ce dernier refusait de désavouer le bill.

6. Qu'il repoussait toute complicité avec ceux des libéraux qui se prononceraient en faveur du désaveu.

7. Que le bill des Jésuites était inconstitutionnel.

8. Que ce bill était un outrage à la loi anglaise.

9. Que les libéraux pourraient le désavouer sans manquer à leurs principes s'ils étaient au pouvoir.

10. Que Sir John devait être contraint de prononcer le désaveu.

11. Que tout libéral qui voterait contre le désaveu se rendrait indigne de la confiance publique.

12. Et pendant tout le cours de cette campagne que ceux qui n'avaient pas été de l'avis du *Globe*, n'étaient que des « bavards à la bouche écumante » des « fanatiques », un « groupe dégoûtant de mercenaires ».

LE VOTE D'HIER

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, la motion Cartwright a été rejetée, hier, par une majorité de quarante-quatre voix ; et la réciprocité illimitée vient de subir devant le Parlement une nouvelle défaite.

Le vote de la Chambre des Communes est l'expression d'un sentiment qui sera partagé par la grande majorité du pays.

La longue discussion qui a eu lieu a été, d'un bout à l'autre, d'un effet pitoyable pour l'opposition.

Les partisans de la réciprocité illimitée n'ont pas même tenté d'établir qu'elle différerait en quelque chose de l'union commerciale ; et en adhérant ouvertement à la résolution de M. Hitt, ils ont montré qu'au fond de leur cœur ils ne désirent qu'une majorité de 44 voix.

Il n'ont pas réussi davantage à établir le bénéfice que le pays pouvait être appelé éventuellement à retirer de la nouvelle politique commerciale qu'ils lui proposent.

Ils ont bien affirmé que l'agriculture y trouverait un profit considérable, mais ils n'ont nullement prouvé leur thèse ; et en vérité, on se demande en quoi la situation de l'agriculture pourrait être améliorée par un régime qui l'exposerait à l'intérieur à la concurrence des produits américains. On lui dit bien qu'elle aurait pour ses produits un marché plus large. Mais quel marché plus large y a-t-il souhaiter, puisque actuellement les fermiers vendent chaque année tout ce qu'ils ont à vendre, et puisque les prix sont tout aussi rémunérateurs au Canada que de l'autre côté des lignes.

En ce qui concerne nos industries, les libéraux n'ont même pas essayé de défendre leur programme. Ils ont violemment attaqué les industries. Ils les ont traitées de monopoles. Ils ont reproché au gouvernement de leur accord trop de sympathies ; et en les déclarant presque indignes d'intérêt, ils ont implicitement reconnu que la thèse de l'union commerciale n'était pas faite pour leur servir. Ils savent qu'elle ruinerait toutes nos industries et ils s'en lavent les mains.

En réalité, la seule démonstration que l'opposition ait tentée dans le cours de cette discussion, a été la démonstration de l'impuissance du Canada, des vices de la Confédération et de la prétendue nécessité qu'on nous serions de nous jeter dans les bras d'un pouvoir étranger.

Cette thèse d'anti-patriotisme, qui n'a pas plus été prouvée que les autres, n'est pas faite pour rendre populaire la cause de la réciprocité illimitée. Elle n'est pas faite davantage pour relever le prestige du parti libéral.

Notre correspondant à Montréal nous adresse le texte de la lettre circulaire de Mgr l'Archevêché de Montréal au clergé de son diocèse, dont il a été parlé dans notre numéro d'avant hier.

Comme on nous affirme que cette circulaire n'est pas strictement confidentielle, nous croyons pouvoir répondre au désir que nous ont exprimé un grand nombre de nos lecteurs, en leur faisant connaître le document sous sa forme intégrale.

Archevêché de Montréal,
10 Mars, 1889.

Mes chers Collaborateurs,

Pendant mon absence, un mouvement, qui dure dans le Diocèse depuis plusieurs années, s'est accentué en quelques semaines plus qu'il ne l'avait fait depuis son origine ; une école, qui compte de nombreux adhérents au sein du clergé de ce diocèse, a professé plus ouvertement que jamais, par l'entremise de ses chefs, ses doctrines, ses principes, ses tendances, ses affections, son programme pour l'avenir, et célèbre le bien, qu'elle croit avoir réalisé dans le passé.

A mon arrivée, j'ai été pressé et sollicité par ceux qui sont les plus en vue dans cet école, de me prononcer sur ce qui a été fait et écrit par eux ; ces Messieurs m'ont demandé de les défendre des accusations portées contre eux dans une presse qui leur est opposée. J'avoue que je ne m'attendais pas à ce que ces Messieurs prennent cette position d'accusateurs. Après tout ce qui s'est passé, j'avais lieu d'espérer que ces Messieurs se contenteraient de me demander mes manières de penser sur ce qui a eu lieu dans le passé, puis une direction pour l'avenir.

On veut donc absolument que je me prononce, on veut que je rende un jugement, dont le reste, quelques-uns des adhérents de cette école sont disposés à appeler à un tribunal supérieur.

La position, que l'on me fait, est donc des plus difficiles et des plus pénibles, et je sens toute l'importance de la communication que je dois vous en faire. La voici en quelques mots :

Je ne puis donner mon approbation à un journal, qui s'est annoncé comme journal politique, mais qui fait trop souvent invasion sur le domaine religieux sans prendre son mot d'ordre auprès de l'Ordinaire du diocèse, et qui se permet souvent de combattre en faveur de causes, que je ne puis patronner. Que ce journal reste dans sa sphère politique. Tant que ses visées politiques ne seront pas reprouvées par l'Évêque, je n'ai pas à intervenir dans sa direction.

Conséquemment, je ne puis donner mon approbation à ce que le même journal se fasse l'écho reconnu d'une portion du clergé du diocèse, parce que je ne puis approuver que le clergé se mette ouvertement de politique active, ou prenne fait et cause dans des luttes publiques, dont il sortira toujours amoindri quant à son influence auprès des populations. (Circulaire du 17 Décembre 1885.)

Plus que tout autre, j'ai souhaité qu'on encourage la bonne presse, qui a un rôle si important et si bienfaisant à jouer dans le monde. Mais n'allons pas nous faire illusion au sujet de la bonne presse.

La bonne presse n'est pas celle qui sème la défiance contre l'autorité, qui propage des écrits plus ou moins risqués, ou des opinions, sinon ouvertement hostiles, au moins défavorables à ceux qui ont reçu la mission de conduire et d'organiser l'Église de Dieu, qui répond à des instincts d'opposition et de mécontentement de la part du clergé ou des laïques vis-à-vis les Evêques, qui, en un mot, sous les apparences des plus pures et des plus intéressées de dévouement à la religion, but en brèche la discipline du clergé, maintient un courant caché de division et n'aboutit qu'à disloquer et amoindrir les forces vives, dont nous avons besoin pour combattre le mal.

La bonne presse vient prendre son mot d'ordre auprès de l'autorité à laquelle elle sert de rempart contre ses véritables ennemis. Elle lutte contre les mauvaises doctrines et les faux principes, après avoir consulté les évêques, ses guides naturels. Elle cherche la vérité dans l'union des âmes et des cœurs sous la guidance des pasteurs proposés à l'Église de Dieu.

La bonne presse produit le respect pour l'autorité, engendre l'affection pour les commandements et même pour les opinions de l'autorité.

A ce compte, je ne puis reconnaître dans un certain journal de cette ville, et ces certificats de bonne conduite donnés à ce journal sont au moins inopportuns, pour ne pas dire davantage.

Je m'en tiens là pour le moment ; je crois parier assez clairement pour que l'on me comprenne.

Restons, mes chers Collaborateurs, dans la légitime, que la Providence nous envoie.

Jusqu'ici nous avons eu une immense influence pour le bien, parce que nous avons été unis ; mais que nous nous mettions dans nos rangs et que les membres du clergé se fassent partisans, politiques, et notre influence cesse, notre autorité diminue, et les âmes se perdent par notre faute.

Veillons à ce que les lois de la morale soient suivies ; c'est notre rôle, mais n'allons pas nous exposer au feu de la politique.

Les partis changent, et les représailles contre nous sont un danger, que nous devons craindre.

Je vous exhorte dans le Seigneur à acquiescer avec un cœur soumis et docile les graves avertissements, que je vous adresse dans la présente, et j'espère que tous donneront l'exemple de l'obéissance et du respect dus à l'autorité.

Je suis bien sincèrement,
Votre tout dévoué en N. S. Seigneur,
EDOUARD CHS.
ARCH. DE MONTRÉAL.

La chambre de Québec a tenu hier trois séances. A la séance du matin on a voté le bill nommant une commission spéciale chargée de continuer après la prorogation l'enquête dans l'affaire Taitton vs L'Électeur. Ce bill autorise le Trésorier Provincial à payer une indemnité aux commissaires qui sont MM. David, Larue, Lafontaine, Cragin et Desjardins, ainsi qu'à payer certaines dépenses de voyage des témoins.

La prorogation aura lieu demain.

L'Empire dit que la lettre adressée au *Globe* par M. Edgar indique l'existence d'une querelle de famille dans la direction du journal, et il en conclut que la volte-face du *Globe* doit être attribuée à l'inspiration de M. Edgar.

Ce dernier aurait voulu reprendre sur l'élément protestant à propos de la question des Jésuites, ce que M. Meredith a essayé de gagner sur la question des écoles.

M. Sproule a donné avis de l'interpellation suivante : Vu la falsification considérable du saindoux importé des États-Unis, tel que signalé dans le rapport du principal aya yate dans le bulletin No. 7 du département du Revenu de l'Intérieur, est-ce l'intention du gouvernement de prendre des mesures pour empêcher l'importation en ce pays, soit en élevant les droits d'entrée ou autrement ?

Le correspondant d'Ottawa s'est fait d'avoir l'esprit remarquablement net de travers, imaginant samed : l'apostasie ci-après :

M. Laurier a réussi à arrêter les siens. Est-il plus influent sur son parti que ne l'est Sir John sur les siens ?

En face de la nouvelle attitude du *Globe* et de la persistance de M. Barron à demander le désaveu du bill des Jésuites le parallèle est bien trouvé.

L'Empire explique dans un article au moyen des arguments dont le *Globe* s'est servi, qu'il n'existe entre l'union commerciale et la réciprocité illimitée aucune différence pratique.

Quoi qu'on en puisse dire, réciprocité illimitée est subordonnée,

tout comme l'union commerciale, à la condition que le Canada se soumette préalablement au tarif des États-Unis.

Le *World* rappelle que le *Globe* s'était prononcé formellement en faveur de l'union commerciale et du programme de M. Erastus Wilman, lorsque M. Edgar lui adressa une lettre pour l'avertir qu'il faisait fausse route, et que ce n'était pas l'union commerciale, mais la réciprocité illimitée, qui était le point.

Depuis lors le *Globe* se l'est tenu pour dit et a prôné la réciprocité illimitée.

L'Étendard répond péremptoirement à l'argumentation des prétendus juristes du *Law Journal* et du *Law Times*.

« Le pape, dit-il, étant le chef de l'Église Catholique, il a, par le fait même, le droit de droit de régier l'emploi des deniers de l'Église, tout comme le chef d'une maison de commerce a le droit, fuil-il étranger au pays, de voir à la gestion des biens d'une branche de sa maison établie au Canada, et reconnue par la loi. Que le gouvernement règle une réclamation en faveur de ce commerçant, et celui-ci peut légalement, non seulement distribuer l'argent à qui bon lui semblera, mais même l'employer à l'étranger. « Le gouvernement en passant une loi lui rendant des biens qui appartiennent à sa maison de commerce tout comme le propriétaire à la loi, statuant que l'argent sera remis à telle ou telle de ses maisons de commerce établies au pays, à condition que le chef de la maison approuve cette remise. Ce n'est pas là mettre la législature sous le contrôle d'un étranger. Il n'est pas nécessaire d'être rédacteur d'un journal pour comprendre cela ! »

La *Gazette* explique très bien que par un règlement adopté en 1868 le gouvernement fédéral était fondé à se prononcer sur la validité du bill des Jésuites, avant l'expiration du bill.

Le règlement a été adopté sur la recommandation de Sir John A. Macdonald lui-même, alors qu'il était ministre de la justice.

Voici quelles en étaient les conclusions :

Comme il est important, que l'on intervienne le moins possible dans la législation provinciale, et que le pouvoir de désaveu soit exercé avec la plus grande précaution, et seulement dans des cas où la loi ou les intérêts généraux du Canada l'exigent, le gouvernement, le soussigné recommande que l'on tienne la ligne de conduite suivante :

« Que sur réception par Votre Excellence des actes adoptés dans l'une ou l'autre des provinces, ces dites actes soient renvoyés au ministre de la justice pour qu'il fasse rapport avec toute la célérité convenable relativement aux actes qu'il considère exempts d'objections ; et si Votre Excellence en conseil approuve ce rapport, que telle approbation soit communiquée aux gouvernements provinciaux.

Sir John A. Macdonald a soumis hier à la chambre tous les documents relatifs au bill des Jésuites et à son désaveu. Ces documents ont été imprimés aujourd'hui et seront distribués ce soir aux députés.

Lors de la considération du bill pour autoriser le pont de l'île St. Hélène, Sir Hector Langevin a déclaré que la construction du pont obstruerait le fleuve. Le comité a immédiatement renvoyé le bill.

L'honorable M. Bowell, ministre des douanes, a déclaré avant hier, que le gouvernement entendait certains grains de semence, particulièrement le maïs, afin d'encourager l'ensilage.

Plusieurs députés ont profité de l'occasion pour faire valoir les avantages de l'ensilage et du bien qu'il était appelé à faire à l'agriculture.

M. Tasé, Brossard, Bisillon, Brison et Jacks, sont venus à Ottawa ces jours derniers, pour demander au gouvernement de faire certaines améliorations à la réserve sauvage de Gaunawaga. Ils demandent une nouvelle église, de nouvelles écoles et de nouvelles routes. Les Indiens de Gaunawaga cessent dans quelques jours d'être regardés comme des Sauvages par la loi. Ils servent sous l'effet de l'acte d'avancement des Sauvages, et au lieu de chefs élitron des conseillers.

Le rapport de Sir Charles Tupper, commissaire canadien, à Londres, a été soumis à la Chambre des Communes du Canada.

Ce rapport contient quelques chiffres très intéressants sur l'émigration au Canada dans les deux dernières années.

Nationales..... 1888. 1887.
Anglais..... 26,789 24,611
Écossais..... 5,334 3,612
Autres..... 2,791 3,802

Etrangers..... 34,934 32,025
..... 14,234 12,381
..... 49,138 44,406

Sir Charles Tupper observe qu'il est assés intéressant de constater que les rapports établissent une augmentation dans le nombre des émigrants anglais et étrangers pendant qu'il y a une diminution notable dans l'émigration aux États-Unis : 293,099 personnes ont gagné les États-Unis en 1888 ; il y en avait eu 296,901 en 1887.

L'honorable M. Drummond

Le dernier sénateur nommé, l'honorable M. Drummond, de Montréal, est un homme d'une haute valeur, et dont les appréciations portent le caractère d'une forte science économique comme d'une grande connaissance des affaires.

Il a prononcé au Sénat, ces jours derniers, un discours important sur l'augmentation du commerce canadien avec l'étranger, principalement avec les Indes occidentales et l'Amérique du Sud. Il a prouvé à l'aide de chiffres et de faits indiscutables, que le Canada avait retiré de grands profits du commerce avec ces pays, et fait voir ce que nous pouvions espérer pour l'avenir.

A ce sujet, M. Drummond a signalé le danger qu'il y a de tirer des conclusions fausses des statistiques, en faisant un examen trop superficiel. Ainsi, par exemple, nos transactions commerciales paraissent beaucoup plus considérables si nous en prenons le volume au lieu de la valeur telle qu'elle est donnée dans les tableaux, car, dans certains classes de marchandises nous avons obtenu une quantité double pour notre argent, et en conséquence l'augmentation est en réalité beaucoup plus grande qu'elle apparaît.

Il faut considérer de plus qu'une très grande partie de nos importations consiste en matières premières, achetées à bas prix, et augmentées ensuite en valeur par les opérations qu'on leur fait subir dans nos manufactures.

M. Drummond a traité dans le même discours plusieurs autres points intéressants d'économie commerciale, et il a fourni au gouvernement des renseignements précieux qu'il aideront dans l'œuvre qu'il a entreprise d'étendre nos relations commerciales à l'étranger.

Surveillons les listes

Que M. Mowat fasse ou ne fasse pas d'élections, et à la prochaine session, les nouvelles listes électorales qui vont être dressées au printemps n'ont s'ront pas moins celles qui serviront aux prochaines élections.

Dans les temps ordinaires il est toujours utile et même nécessaire de surveiller la confection des listes, car on ne sait pas quand peut survenir une élection, mais aujourd'hui que nous avons une nouvelle loi électorale établissant le suffrage quasi universel, nos amis comprennent l'importance de l'importance qu'il y a à pas pour eux d'attendre à ce que les noms de tous ceux auxquels la nouvelle loi donne droit de vote, soient inscrits sur les rôles auxquel les évaluateurs municipaux travaillent actuellement dans toute la province d'Ontario.

La nouvelle loi donne droit de vote non seulement à tous ceux qui sont propriétaires ou paient un loyer, mais encore à tout citoyen du Canada, âgé de 21 ans et ayant résidé dans l'Ontario pendant au moins deux ans antérieurement au 15 février.

C'est le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes et qui ne le sont pas. Il s'agit de quelques omissions qui pourraient nous faire perdre, devant une cour de révision, l'addition sur la liste de nos amis, mais ce sera à leur expédience que de ne pas nous en occuper.

Le devoir de tous et de chacun de nos amis d'offrir aux évaluateurs les noms, avec affidavits à l'appui, de tous ceux qui sont dans les listes